

Des changements
seront apportés aux
programmes et aux frais
le **1^{er} décembre 2016**

Les renseignements contenus dans la présente brochure vous aideront à mieux comprendre les changements qui seront apportés et la façon dont ils pourront s'appliquer à vous.

Les changements ci-dessous s'appliquent aux clients des services bancaires aux particuliers.

Pour connaître le programme associé à votre compte bancaire, consultez votre relevé. Le nom de votre programme est inscrit dans le coin supérieur droit du relevé.

Solde mensuel minimum requis pour l'exonération des frais du programme

Le solde mensuel minimum exigé pour avoir droit à l'exonération des frais pour les programmes bancaires augmentera¹ :

Programme	Solde actuel exigé	Nouveau solde exigé
Pratique	1 500 \$	2 000 \$
Plus	2 500 \$	3 000 \$
Performance	3 500 \$	4 000 \$
Privilège	5 000 \$	6 000 \$
Maxi-Service classique ²	3 000 \$	4 000 \$
r@ccourci ²	3 000 \$	4 000 \$

Milles AIR MILES^{MD†} en prime

Le solde mensuel minimum exigé pour obtenir 50 milles en prime par mois dans le cadre du programme AIR MILES augmentera¹ :

Programme	Solde actuel exigé	Nouveau solde exigé
AIR MILES	3 000 \$	4 000 \$

Virement *Interac*^{MD†}

Le nombre de Virements *Interac* compris dans certains programmes de services bancaires courants augmentera et les frais seront modifiés :

Programme	Nombre de virements à l'heure actuelle	Nouveau nombre de virements
Nombre de Virements <i>Interac</i> compris chaque mois		
Performance	Aucun	2
AIR MILES	Aucun	2
Privilège	5	Illimité
Frais par transaction³		
Envoi d'un Virement <i>Interac</i>	1,50 \$	1 \$
Annulation d'un Virement <i>Interac</i>	Frais de 1,50 \$ remboursés	Frais de 1 \$ qui ne sont plus remboursés

Historique des opérations effectuées auprès des Services bancaires par téléphone de BMO^{MD}

Une demande d'historique du compte faite par l'intermédiaire du système automatisé des Services bancaires par téléphone ne comptera plus comme une transaction au titre de la limite de transactions mensuelle de votre programme de services bancaires⁴.

Rabais sur les frais de carte de crédit pour les clients du programme Privilège

Le rabais sur les frais annuels de carte de crédit de BMO accordé dans le cadre du programme Privilège ne s'appliquera plus aux titulaires d'une carte MasterCard^{MD} BMO Remises World ou d'une carte MasterCard BMO AIR MILES World. Après le 1^{er} décembre, les frais annuels vous seront facturés à la prochaine date anniversaire de votre compte.

Les changements ci-dessous s'appliquent aux clients des services bancaires aux particuliers et aux entreprises.

Si vous **annulez un Virement Interac**, vous aurez à payer les frais ci-après :

	Frais actuels	Nouveaux frais
Annulation le jour même	Aucuns frais	Aucuns frais
Annulation un autre jour ⁵	Aucuns frais	5 \$

Changements apportés aux autres frais de service :

	Frais actuels	Nouveaux frais
Retrait à un GA d'une institution financière autre que BMO au Canada ⁶	1,50 \$	2 \$
Chèques certifiés		
Demande de l'émetteur	15 \$	20 \$
Demande d'une personne autre que l'émetteur	20 \$	30 \$

Si vous avez des questions ou que vous souhaitez que nous passions en revue vos services bancaires afin que vous puissiez tirer pleinement parti de vos services bancaires courants, adressez-vous à un représentant de votre succursale. Les clients des services bancaires aux particuliers peuvent communiquer avec nous en composant le **1-877-225-5266**, tandis que les clients des services bancaires aux entreprises peuvent communiquer avec nous en composant le **1-877-262-5907** (numéro ATS pour les clients malentendants : **1-866-889-0889**).



Pour plus d'information aux clients des services bancaires aux particuliers, visitez :
[bmo.com/conventions](https://www.bmo.com/conventions)



Communiquez avec nous :

Clients des services bancaires aux particuliers :
1-877-225-5266

Clients des services bancaires aux entreprises :
1-877-262-5907

ATS : **1-866-889-0889**

BMO  **Banque de Montréal**

Ici, pour vous.^{MC}

1. Un compte de chèques principal doit être le compte principal de votre programme de services bancaires.
2. Ces programmes ne sont plus offerts. Ces renseignements sont destinés aux clients existants inscrits à ces programmes.
3. Ne s'applique pas si vous respectez le nombre de Virements *Interac* compris dans votre programme de services bancaires.
4. Ne s'applique pas aux programmes de services bancaires qui comprennent un nombre illimité de transactions.
5. Minuit (HE) est l'heure qui sert à déterminer si un Virement *Interac* a été annulé le jour même. Aucuns frais d'annulation ne seront exigés pour les Virements *Interac* envoyés à minuit (HE) ou après cette heure et annulés avant minuit (HE) le jour même. Ces frais s'ajoutent aux frais non remboursables d'un Virement *Interac* (1 \$ pour les clients des services bancaires aux particuliers et 1,50 \$ pour les clients des services bancaires aux entreprises), s'il y a lieu.
6. Ne comprend pas les frais exigés aux GA autres que ceux de BMO.

^{MD†} Virement *Interac* est une marque de commerce déposée d'*Interac* Inc. Utilisée sous licence.

^{md†} Marques déposées d'AIR MILES International Trading B.V., employées en vertu d'une licence par LoyaltyOne, Co. et par la Banque de Montréal

^{MD*} Marque déposée de MasterCard International Incorporated. Utilisée sous licence.